

**MAIRIE DE LES MESNEUX**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 MAI 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 27 mai à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M<sup>me</sup> DESSOY Anny, maire de la commune. (date de la convocation : 22 mai 2019)

**PRESENTS (es)** : Mesdames DESSOY, MOINDJIE, TILLY  
Messieurs GILLET, FERY, BINET, PIGER, LECLERC, SEVERIN, GOURDIER,  
ARZILLIER, LE BOT

**ABSENTS (es)** : Mme CAILLAT (pouvoir à M. LE BOT), Mme DEVILLE (pouvoir à Mme TILLY),  
M. BAUDOU (pouvoir à M. ARZILLIER)

**Monsieur Jérôme SEVERIN a été nommé secrétaire.**

Le procès-verbal de la séance du 29 avril est lu et adopté à l'unanimité.

**Délibération n° 15/2019** : Adhésion au service santé prévention du Centre de Gestion de la Marne

**Délibération n° 16/2019** : Convention de mise à disposition temporaire du terrain de foot et des vestiaires

**Délibération n° 17/2019** : Recrutement d'un agent saisonnier

**Délibération n° 18/2019** : Restauration de l'église, choix de l'architecte

-----

**Adhésion au service santé prévention du Centre de Gestion de la Marne**

Madame le Maire rappelle les éléments suivants :

Les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions.

Chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive. Cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion de la Marne dispose d'un pôle prévention et santé au travail regroupant autour de la médecine professionnelle et préventive une équipe pluridisciplinaire composée de conseillers en prévention des risques, ergonomes, psychologue du travail, référent handicap.

En complément du suivi médical, cette équipe exerce une mission de conseil et d'assistance de la collectivité sur toute question relative à la prévention des risques professionnels, ou au maintien dans l'emploi de leurs agents.

Considérant que la convention « socle » proposée par le Centre de gestion et annexée à la présente délibération permet de faire appel à l'ensemble de ces compétences en tant que de besoin,

Considérant le mode de financement fixé par le Centre de gestion, reposant d'une part sur la levée d'un taux de cotisation additionnel pour l'ensemble des prestations en ergonomie, prévention, psychologie du travail, accompagnement handicap et tiers temps médical, et d'autre part sur une facturation des examens médicaux réalisés,

Considérant que la convention au service de médecine préventive du Centre de gestion à laquelle adhérerait la Collectivité est rendue caduque par la convention en santé prévention nouvellement proposée,

Elle propose l'adhésion au service santé prévention du Centre de gestion de la Marne à compter du 1er juillet 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :

- d'adhérer à compter du 1er juillet 2019 à la convention santé prévention du Centre de gestion
- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

**Convention de mise à disposition temporaire du terrain de foot et des vestiaires**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une demande d'occupation temporaire du stade de foot a été faite par Monsieur Gerardo Giannetta, pour la période du 09 juillet au 09 août 2019.

Il propose d'y organiser des stages de foot pour les enfants de 6 à 12 ans, les après-midi de 14h00 à 17h00, du lundi au vendredi. Une convention de mise à disposition sera établie pour en fixer les modalités et notamment le prix de la location, de 30 € par après-midi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :

- d'accepter la mise à disposition du terrain de foot à Monsieur Giannetta,
- de charger Madame le Maire d'établir une convention de mise à disposition du stade de foot entre la mairie et Monsieur Giannetta
- d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

### **Recrutement d'un agent saisonnier**

Dans le cadre de l'activité plus importante et des congés d'été des employés communaux, Madame le Maire propose le recrutement d'un agent non titulaire saisonnier pour la période du 1er juin au 30 septembre 2019 inclus. Cet agent assurera les fonctions d'agent technique pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :

- de charger Madame le Maire de signer le contrat d'engagement de l'agent recruté, Monsieur Christophe DENIME.

### **Restauration de l'église, choix de l'architecte**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la restauration de l'église Saint Remi, un marché public a été lancé le 15 avril 2019 pour le choix du maître d'œuvre sous forme d'un marché à procédure adaptée, paru au Matot Braine le 15 avril 2019.

Suite à la clôture du marché le 13 mai 2019 à 18h00, 10 retraits de dossier ont été effectués et un seul candidat a déposé une offre.

Le 27 mai 2019, la commission d'appel d'offres s'est réunie en vue d'émettre son avis sur la candidature de Monsieur Gissinger. Celle-ci a été retenue par la commission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :

- de retenir GISSINGER ET TELLIER ARCHITECTES, comme maître d'œuvre pour la restauration de l'église Saint Remi de Les Mesneux
- de charger Madame le Maire des formalités relatives à ce marché.

### **Rapport des commissions**

La commission communication se réunira en juin pour une parution du prochain bulletin municipal début juillet.

### **Questions diverses**

- Madame le Maire informe les conseillers que le devis de la cuisinière électrique pour la salle des fêtes a été accepté. Elle sera installée pour l'été.
- Monsieur Hervé Le Bot se charge de prévoir une coupe et une plaque pour la marche des élus qui aura lieu le jeudi 30 mai 2019 à Coulommès-la-Montagne.

### **Prochain Conseil Municipal, le lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019.**

L'ordre du jour étant épuisé et les interventions achevées, la séance est levée à 22h30.

Les Mesneux, le 27 mai 2019

Le Maire,  
Anny Dessoay,



### **SIGNATURES DES PARTICIPANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2019 :**

<b>MME DESOY</b>	<b>M. GILLET</b>	<b>M. ARZILLIER</b>	<b>M. GOURDIER</b>
<b>M. BAUDOU</b>	<b>M. SEVERIN</b>	<b>MME CAILLAT</b>	<b>MME DEVILLE</b>
<b>M. FERY</b>	<b>MME TILLY</b>	<b>M. LE BOT</b>	<b>M. LECLERC</b>
<b>M. BINET</b>	<b>MME MOINDJIE</b>	<b>M. PIGER</b>	